

Un **contact** vraiment facilité



macsf.fr

> Pour une gestion 24 h/24

- Effectuez vos devis et simulations de crédit
- Souscrivez en ligne
- Gérez vos contrats
- Mettez à jour vos informations personnelles
- Réglez vos échéances via votre espace personnel



Des conseillers à votre disposition

> Pour une gestion rapide et directe

Un numéro unique pour contacter votre conseiller qui répondra à toutes vos demandes : déclaration de sinistre, information produits, demandes de devis...

> Pour prendre rendez-vous avec un conseiller expert

Disponibles par mail et téléphone

3233 Service gratuit
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33



Des conseillers experts

> Pour un accompagnement personnalisé

Lorsque le sujet nécessite du temps et une expertise, nos conseillers sont à votre disposition en agence, sur votre lieu de travail ou même à domicile.

4D50053A - 06/2016

MACSF santé entreprises



Remerciements aux professionnels du site pluridisciplinaire MEDI'CENTRE Val d'Essonne.

Document commercial à caractère non contractuel, pour de plus amples informations vous référer aux conditions générales.

Le contrat MACSF santé entreprises est un contrat d'assurance collective obligatoire souscrit par l'entreprise au profit de ses salariés auprès de la MACSF assurances.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

Complémentaire santé collective, votre solution !

Notre engagement, c'est vous.



La MACSF **vous aide à mettre en place** la complémentaire santé collective de votre entreprise.

De quels **avantages allez-vous bénéficier** ?



> La complémentaire santé généralisée, c'est quoi ?

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, traduit dans la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, impose la généralisation de la complémentaire santé collective à tous les salariés du secteur privé depuis le 1^{er} janvier 2016.

Si vous employez un ou plusieurs salariés, vous devez donc **mettre en place un contrat collectif santé obligatoire** et le proposer à l'ensemble de vos collaborateurs.

> L'offre MACSF santé entreprises

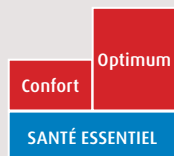
La MACSF vous propose un contrat « ANI compatible » qui répond à vos obligations d'employeur et vous permet :

- de choisir le niveau de garanties du contrat collectif obligatoire pour vos salariés parmi 3 formules : SANTÉ ESSENTIEL, SANTÉ CONFORT ou SANTÉ OPTIMUM ;
- de laisser ou non à vos salariés la possibilité d'améliorer leur couverture avec une option au choix et à leur charge.

> Les 3 formules au choix de l'employeur

1

Vous choisissez le niveau **SANTÉ ESSENTIEL** en contrat obligatoire, vous pouvez laisser au choix de vos salariés et à leur charge l'option Confort et/ou Optimum.



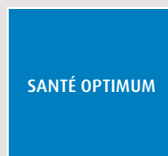
2

Vous choisissez le niveau **SANTÉ CONFORT** en contrat obligatoire, vous pouvez laisser au choix de vos salariés et à leur charge l'option Optimum.



3

Vous choisissez le niveau **SANTÉ OPTIMUM** en contrat obligatoire et vous offrez à vos salariés une couverture haut de gamme.



> Pour vous employeur

- **MACSF santé entreprises**
Vous permet de souscrire une couverture santé obligatoire et de proposer des renforts facultatifs à vos salariés. De plus, elle est conforme au contrat responsable et au panier de soins ANI.
- **Déduction fiscale et exonération de charges sociales**
Vous déduisez de votre bénéfice les cotisations que vous versez pour vos salariés et vous êtes exonéré de charges sociales sur votre participation (selon plafonds légaux).

> Pour vos salariés

- **Tiers payant**
Vos salariés seront dispensés d'avance de frais, pour la pharmacie, les laboratoires d'analyses, les kinésithérapeutes, les radiologues, les cabinets d'imagerie médicale et pour leurs soins externes à l'hôpital public.
- **Garantie assistance**
Cette assistance leur permet d'accéder à une série de services d'aide à la personne qui facilitent la vie au quotidien : mise à disposition d'une aide-ménagère, de garde pour leurs enfants ou de la livraison de médicaments, par exemple.
- **Services en ligne**
Suivi des remboursements.



Vous souhaitez **plus d'informations**, réaliser une **simulation tarifaire** ou demander un **devis** ?

→ macsf.fr/sante-entreprises ou

3233 Service gratuit
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

■ Choix de l'employeur, contrat collectif obligatoire ■ Choix du salarié